

Les Académies Nationales soutiennent la Charte de transparence sur le recours aux animaux pour la Science

30 mars 2021



La Charte de transparence des animaux pour la Science a pour objectif de stimuler une démarche collective d'ouverture vers le public. Chacun doit avoir accès à une information juste pour mieux comprendre les besoins et les conditions du recours aux animaux à des fins scientifiques pour la santé humaine ou animale, mais aussi pour la recherche visant à protéger notre environnement et à améliorer les connaissances.

Cet élan collectif rassemble déjà **plus de 30 signataires** parmi lesquels les grands organismes de recherche académiques (CNRS, le CEA, L'INSERM ou l'INRAE...), de grandes Universités (Aix-Marseille, Bretagne-Ouest, Paris, Lorraine, Sorbonne, Strasbourg...), les représentants des industries du médicament humain (LEEM) et vétérinaire (SIMV), ainsi que de nombreux industriels engagés dans le progrès médical (Sanofi, Servier, Ipsen, Bayer, Boehringer Ingelheim...).

Cette démarche, initiée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation, est coordonnée par le GIRCOR : chaque année nous ferons le point sur les engagements.

Les Académies [s'étaient exprimées en 2017](#) sur les conditions de recours aux animaux à des fins scientifiques dans le cadre de la Directive 2010/63 : « *Le recours à l'animal n'est acceptable aujourd'hui que dans la mesure où les règles éthiques d'utilisation des animaux, telles qu'elles ont été énoncées dans différentes chartes portant sur les obligations de l'expérimentateur, sont*

scrupuleusement respectées. » . A cette occasion, une recommandation rappelait « être prêt à répondre de façon explicite et pédagogique aux personnes, physiques ou morales, ayant manifesté des inquiétudes sur l'utilisation de l'expérimentation animale ».

Dans la continuité de cette recommandation, les Académies Nationales de Sciences, Vétérinaire et de Médecine confirment aujourd'hui leur soutien à la Charte de transparence des animaux pour la Science, pour une recherche éthique et responsable.

L'Académie Nationale de Médecine a affiché son soutien à la charte dans son [communiqué du 1^{er} mars 2021](#) : « *L'Académie Nationale de Médecine, rappelant l'avis qu'elle a publié en Juin 2017, conjointement avec les Académies des Sciences, de Pharmacie et vétérinaire de France, sur la Protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, à savoir :*

-que le recours à l'animal à des fins scientifiques demeure actuellement indispensable tant en recherche fondamentale qu'en recherche médicale,

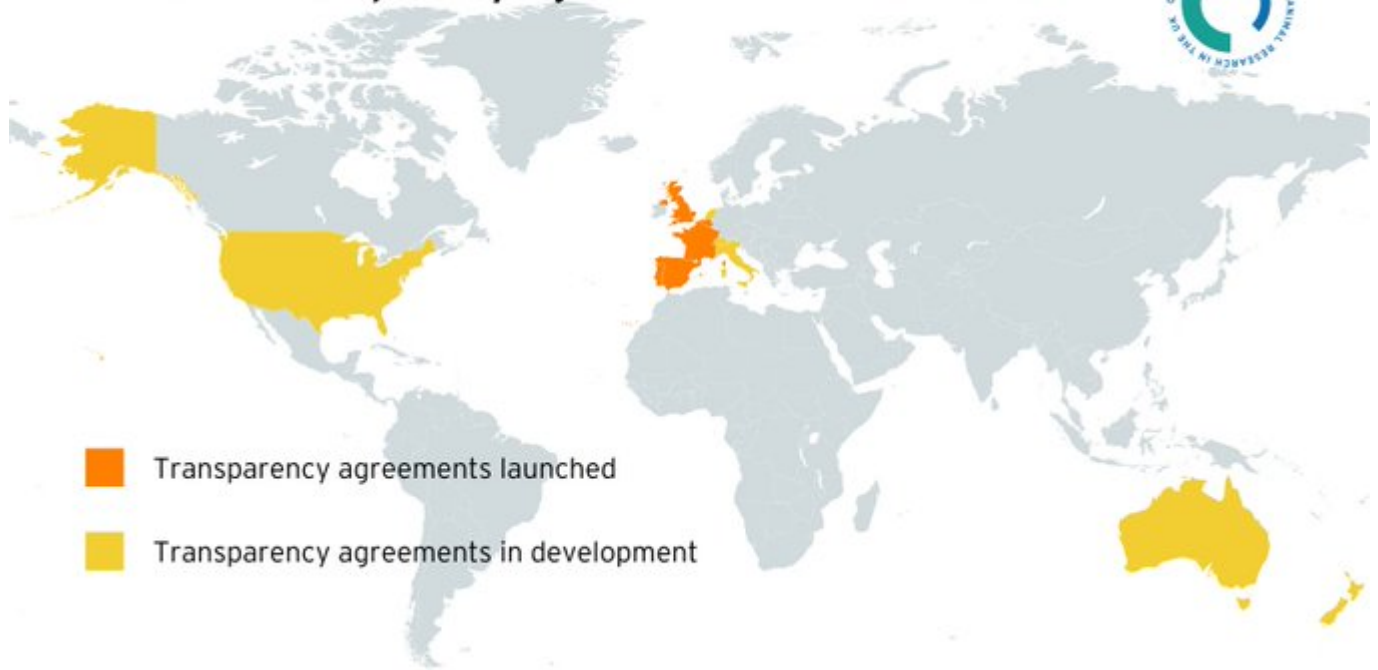
-que ce recours n'est acceptable que dans la mesure où les règles éthiques d'utilisation des animaux sont scrupuleusement respectées,

-que tout expérimentateur ayant recours à l'animal se doit d'être prêt à répondre de façon explicite et pédagogique aux personnes, physiques ou morales, ayant manifesté des inquiétudes sur l'utilisation de l'expérimentation animale, approuve les termes de la Charte de transparence sur le recours aux animaux à des fins scientifiques et réglementaires et lui accorde son soutien. »

Patrick Flandrin, Président de l'Académie des Sciences soutient l'initiative « *j'ai le plaisir de vous confirmer que cette dernière est favorable à apporter son soutien à la Charte de la transparence sur le recours à des animaux à des fins scientifiques et réglementaires, proposée par le GIRCOR ».*

Jean-Pierre JÉGOU, Président de l'Académie Vétérinaire de France, salue la démarche d'ouverture : « *L'esprit de cette charte va tout à fait dans le sens de nos réflexions sur la nécessaire transparence en matière d'expérimentation animale, un des fondements d'une politique de respect et de bienveillance des animaux de laboratoire. Un tel engagement public est tout à fait nouveau en France. Il accompagne harmonieusement l'actuelle démarche parlementaire visant à réduire la maltraitance des animaux.... Cette démarche, véritable rupture dans la communication des organismes de recherche utilisant des animaux à des fins scientifiques, doit être saluée. »*

Worldwide Transparency Agreements on Animal Research



De nouveaux signataires rejoignent la charte de transparence en France, et le mouvement prend aussi de l'ampleur au niveau international, après le Royaume-Uni, l'Espagne, le Portugal, la Belgique et la France. L'association Understanding Animal Research, qui est à l'origine de la charte au Royaume-Uni, [a récemment annoncé](#) que les Pays-Bas, l'Italie, la Suisse, l'Australie et les États-Unis d'Amérique élaborent aussi une charte de transparence sur le recours aux animaux pour la science.